

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA SELLE GUERCHAISE**

Séance du 23 avril 2022

Le 23 avril 2022, à 10 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic LE SQUER, Maire de la commune.

Membres présents : M. LE SQUER Ludovic, Mmes BOUGEARD Karine, MM. MALECOT Didier, BARRET Alexandre, BAZIN Jean-Yves, BRUNEAU Joël, DUBOS Alexandre, Mmes LAMOUREUX DIARD Marie-Paule, CAPELE Edith,

Membres excusés : Mme HAMON Aurélie

Membres absents :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10
Nombre de conseillers municipaux présents : 9
Nombre de pouvoirs :
Nombre de conseillers municipaux votants : 9

Date de convocation : 14/04/2022

Mme LAMOUREUX-DIARD Marie-Paule a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2022/11

OBJET : Acquisition d'une parcelle de terrain face à la mairie (terrain Jannier)

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, le conseil municipal a fait l'acquisition en 2019 d'un terrain face à la mairie appartenant à M. et Mme JANNIER.

Les travaux d'aménagement du centre bourg sont maintenant réalisés et il est apparu nécessaire d'étendre la propriété du terrain communal de quelques mètres afin de réaliser les plantations prévues. En accord avec Mme JANNIER, il est possible d'acquérir environ 200 m² afin d'élargir le terrain près du parking face à la mairie et ainsi faciliter la mise en place de plantations.

Après délibération, le conseil municipal :

- donne son accord à l'unanimité pour l'acquisition d'environ 200 m² à 6 € le m² frais de bornage compris et frais notariés en plus,
- autorise le maire à signer les documents liés à cette acquisition.

N° 2022/12

OBJET : Création de la commission action sociale

Le CCAS est dissous depuis le 1^{er} janvier 2022. Le CCAS était constitué des membres suivants : Karine BOUGEARD, Aurélie HAMON, Alexandre BARRET, Edith CAPELE et Ludovic LE SQUER

Il convient de constituer une commission au sein du conseil municipal dont le but serait d'orienter les personnes dans une situation difficile vers des instances ou organismes qui pourraient leur venir en aide. Renforcer le lien social, apporter un soutien à la jeunesse. La commune est responsable de la politique action sociale de la commune.

Le conseil valide la constitution de la commission actions sociales composée de :
Mme Karine BOUGEARD responsable.
MM. Alexandre BARRET, Alexandre DUBOS, Jean-Yves BAZIN, MMES Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD et Edith CAPELE se proposent d'intégrer cette commission.

Questions diverses

Aménagement du centre bourg : Suite au délai d'intervention de l'entreprise LEROY PAYSAGE non conforme au planning pour la mise place de la pelouse et des plantations. M. TRINQUART a suggéré d'attendre cette intervention qui est prévue entre le 25 et le 29 avril prochain.

Une réflexion est menée concernant les chiens en divagation et agressifs.

Le comité des fêtes et l'AJSL ont fusionné, l'AJSL sera clôturée et les membres sont intégrés dans le Comité des Fêtes. Le nouveau bureau est constitué. Jean-Yves BAZIN a conservé la présidence de l'association pour l'instant. La randonnée gourmande est prévue le samedi 18 juin à partir de 18 h.

Fin de la séance à 11 h 45
Prochain conseil : samedi 21 mai à 11 h

La secrétaire
Marie-Paule LAMOUREUX-DIARD

Le Maire
Ludovic LE SQUER